

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Téléphone : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2018

Convocations du 21 février 2018

Présents : MM. et Mmes GILOT Bernard – CHICON Slajdana - DEROUX Jean-Marc - GOUGRY Anne-Marie - GUILLOT Michel – JUNCHAT François – LEFIEUX Isabelle – ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques

Représentés : M. POIRIER Pascal (pouvoir donné à B.GILOT) - Mme SEDE Samerha (pouvoir donné à AM. GOUGRY)

Absents excusés : MM. CHARLON Emmanuel – POITOU Arnaud

Secrétaire de séance : M. GUILLOT Michel

La séance est ouverte à 18h30.

◆ **Délibération pour la suppression des budgets distincts CCAS et Caisse des Ecoles**

Le Maire présente la proposition de suppression des budgets distincts « CCAS » et « Caisse des Ecoles », avec réintégration dans le budget communal, sur les comptes dédiés en fonctionnement (recettes et dépenses).

L'objectif est une simplification des comptes. L'exercice 2018 étant entamé, cette disposition ne pourrait s'appliquer qu'au 1^{er} janvier 2019. Après discussion, le conseil municipal délibère et donne à l'unanimité (11 voix pour) mandat au Maire pour faire procéder aux opérations comptables et budgétaires adéquates en fin d'année 2018.

◆ **Projet de convention pour « Implantation d'un pylône relais téléphonique Orange »**

Pour améliorer la couverture de téléphonie mobile sur la commune, l'opérateur Orange propose d'installer un pylône support d'antennes, les équipements techniques et les raccordements nécessaires au bon fonctionnement de l'installation. Le loyer annuel proposé par Orange sera de 2.500 euros, revalorisé de 1% par an. Après échange, le conseil municipal mandate le Maire à l'unanimité (11 voix pour) afin d'obtenir de l'opérateur Orange toutes les informations techniques complémentaires utiles à une prochaine délibération.

◆ **Délibération « Nièvre Numérique »**

Le projet « Nièvre THD » s'inscrit dans le programme engagé par l'Etat pour soutenir le déploiement du très haut débit, dont le support est la fibre optique à l'habitation (FttH). Le projet, validé par la CCLVN prévoit 11457 prises visées par la fibre et la montée en débit. Chaque commune peut transférer cette compétence à la CCLVN. Après discussion, le conseil municipal délibère et donne à l'unanimité (11 voix pour) mandat au Maire pour valider le transfert de compétence à la CCLVN, et satisfaire aux démarches réglementaires.

◆ **Délibération pour l'enfouissement des réseaux**

La poursuite en 2019 des travaux d'enfouissement des réseaux nécessite dès maintenant leur inscription auprès du SIEEEN. Après échange, le conseil municipal délibère et donne à l'unanimité (11 voix pour) mandat au Maire pour inscrire l'enfouissement des réseaux de la rue Maubois.

◆ **Délibération pour adhésion au « Comité de soutien pour un second pont à La Charité »**

Sous la présidence de M. Henri Valès, le Comité a pour objet unique et but principal d'obtenir la réalisation de cet ouvrage par la proposition aux pouvoirs publics de toute suggestion utile et l'organisation de toute forme d'opération y contribuant. La cotisation annuelle représenterait une charge pour la commune de Mesves sur Loire de 20 euros. Après échange, le conseil municipal délibère et donne à l'unanimité (11 voix pour) mandat au Maire pour adhérer au « Comité de soutien pour un second pont à La Charité ».

◆ **Révision des tarifs communaux**

A l'unanimité (11 voix pour), le conseil municipal valide comme suit la révision des tarifs communaux : heure de broyage : 50 euros – prêt remorque : 30 euros – concession (30 ans) cimetière pleine terre : 120 euros – place colombarium (30 ans) : 150 euros – location salle des fêtes : pour habitant de la commune 130 euros / pour habitant hors commune : 190 euros / pour vin d'honneur : 70 euros / supplément chauffage : 50 euros / supplément vaisselle : 30 euros – eau mètre cube : 1,00 euro – location compteur eau : 20 euros – nouveau branchement (6 mètres) : 800 euros / mètre supplémentaire : 45 euros et heure de main d'œuvre : 35 euros.

◆ **Questions diverses**

→ L'association « Red Dog » a déposé en mairie un chèque de 100 euros après la concentration hivernale de janvier dernier. Après échange, le conseil municipal, considérant la qualité du nettoyage du terrain en fin de concentration, délibère et refuse à l'unanimité (11 voix pour) l'encaissement de ce chèque, qui sera restitué au président des Red Dog.

MAIRIE DE MESVES SUR LOIRE

15 bis, route d'Antibes – 58400 MESVES SUR LOIRE

Téléphone : 03 86 69 04 87 – Courriel : mairiedemesvessurloire@wanadoo.fr

- Assainissement : le transfert de compétence à la CCLVN, initialement prévu en 2020, est reporté à une date ultérieure non connue ; le Maire propose de réactiver le projet communal. Après discussion et à l'unanimité (11 voix pour), le conseil municipal approuve cette proposition.
- Information sur la commission des travaux :
 - Un dossier de demande de subvention DETR a été déposé en préfecture pour la réfection de la toiture de l'église (tranche 1)
 - Des devis préparatoires à l'élaboration des budgets 2018 ont été demandés pour : réfection des trottoirs route d'Antibes (sortie sud, côté gauche) - peinture des grilles du monument de 1870 - peinture fenêtres de l'école - peinture au 33 route d'Antibes - réfection du préau de l'école - rénovation du cloître de l'église – plantation d'arbres en bas du camping – réfection de la rue du Château de Mouron
- Proposition de cession gratuite à la commune par un résident d'une parcelle de terrain cadastrée : après informations apportées par le Maire et échange, le conseil municipal délibère et donne à la majorité (10 voix pour, 1 abstention) mandat au Maire pour accepter cette cession gratuite (hors frais notariaux) et procéder aux démarches réglementaires.
- Vigilance citoyenne : sa mise en place est plus que jamais d'actualité, suite aux multiples cambriolages recensés ces derniers temps dans la commune. Les personnes inscrites en mairie seront prochainement contactées par la gendarmerie.
- Maternité de Cosne : l'équipe municipale soutient les actions visant au maintien de la maternité de Cosne.
- Conteneurs de tri sélectif : suite à plusieurs plaintes relatives à la surcharge des conteneurs de tri sélectif, le Maire informe que le contrat en cours de la CCLVN est valide jusqu'à novembre 2018. Le nouveau contrat, renégocié en fin d'année, augmentera le nombre de conteneurs et la fréquence de ramassage.
- Prochaines réunions :
 - Commission Finances : 31/03/2018 à 09h00
 - Conseil municipal : 09/04/2018 à 18h30.

La séance est levée à 20h15.